

**RÉPONSE DU TRANSPORTEUR À L'ENGAGEMENT 8
(DEMANDÉ PAR EBMI)**

Engagement 8

(demandé par EBMI, notes sténographiques, 7 février 2011, volume 8, page 171)

Fournir le nombre de mégawatts que constitue la première contingence du réseau d'Hydro-Québec TransÉnergie.

R8 : La première contingence du réseau d'Hydro-Québec TransÉnergie se chiffre en temps normal à 1 000 MW et représente la compensation d'une perte de production consécutive à la défaillance d'un transformateur de centrale.

Cette réserve permet de respecter les normes de fiabilité de la NERC et les critères du NPCC, dont le *Regional Reliability Reference Directory # 5 – Reserve*.